

**FICHE DESCRIPTIVE
SUR LES ZONES HUMIDES DE RAMSAR**

1. Pays: COTE D'IVOIRE

2. Date: 11.12.95

3. Numéro de référence: 1C1001

4. Nom et adresse du compilateur:

Monsieur CISSE HABOUT DRAMANE

Direction de la Protection de la Nature (DPN)

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA)

BP V 178. ABIDJAN

COTE D'IVOIRE

5. Nom de la zone humide: Parc national d'AZAGNY

6. Date d'inscription sur la liste de Ramsar:

7. Coordonnées géographiques: Le territoire du Parc national est compris entre 5°09-5°16 de latitude nord et 4°48-4°58 de longitude ouest.

8. Situation générale: le Parc national d'Azagny, dans le secteur littoral de la Côte d'Ivoire, est rattaché à la sous-préfecture de Grand-Lahou et situé à 75 km à l'ouest d'Abidjan. Il s'inscrit dans une zone comprise entre le fleuve Bandama à l'ouest, la lagune Ebrié à l'est et le canal d'Azagny au sud: seules ses limites nord le relie à la terre ferme.

9. Superficie: 19 400 ha avec, en complément, une zone de protection de 2 450 ha.

10. Types de zone humide:

a) Naturels

I - S - T - X

b) Artificiels

9 dans le sud du Parc national

11. Altitude : 1-50 m.

12. Description : D'un relief peu accusé, le Parc national d'Azagny est composé d'une vaste dépression marécageuse (partie méridionale) que domine au nord un ensemble de bas-plateaux.

Le climat, de type équatorial, est à quatre saisons.

La végétation appartient à un complexe d'écosystèmes littoraux et lagunaires composés de formations de terre ferme (forêts et savanes) et marécageuses (forêts, savanes, marécages et mangroves).

La faune est caractéristique du domaine forestier guinéen (secteur littoral) et s'enrichit en espèces des milieux lagunaires (Lamantin) et d'une avifaune des écosystèmes marécageux (échassiers).

13. Traits physiques : Le Parc national d'Azagny repose sur des sédiments côtiers du Quaternaire et des sédiments sableux et argileux du Tertiaire: les sols sont hydromorphes organiques. Le régime hydrique du Parc lui confère son originalité. La partie méridionale est constituée par une vaste dépression marécageuse d'une superficie de 9000 ha (limitée au sud par le canal d'Azagny (artificiel), constituée d'eau douce et qui ne présente pas d'écoulement naturel. Seules les parties sud-ouest et sud-est subissent l'influence de la remontée d'eau saumâtre (au niveau du Bandama et de la lagune Ebrié).

Le climat, de type équatorial, comporte une grande saison des pluies (fin avril-fin juillet) et une grande saison sèche (décembre-avril) alternant avec une petite saison des pluies (mi-septembre-fin novembre) et une petite saison sèche (mi-juillet- mi-septembre). La pluviométrie moyenne annuelle s'élève à 1664 mm et la température moyenne annuelle à 26° C.

14. Caractéristiques écologiques: Végétation/Flore

A. Formations naturelles

a) Forêts

- Forêts denses humides sempervirentes primaires (terre ferme): *Lophira alata*, *Anopyxis klaineana*, *Dacryodes klaineana*, *Scottellia chevalieri*.

- Forêts marécageuses: formations à *Mitragyna ciliata* et *Symphonia globulifera* avec *Xylopia rubescens*, *Uapaca paludosa* et *Spondianthus preussii*.

- Forêts littorales: formations à *Saccoglotis gabonensis*, *Cola latéritia*, *Uapaca guineensis* et *Lophira alata*.

- Forêts secondaires (peu étendues): *Musanga cecropioides*, *Anthocleista nobilis*, *Ricinodendron heudelotii*, *Ceiba pentandra*, *Ficus exasperata*, ...

Ces forêts constituent parfois de véritables îles dans le nord de la zone marécageuse, s'élevant à 30-40 m au-dessus des marécages.

b) Fourrés forestiers

- Fourrés littoraux: formations basses à *Chrysobalanus icaco* subsp. *icaco* avec *Diospyros tricolor*, *D. ferrea* et *Ixora laxiflora*.

- Fourrés à *Drepanocarpus lunatus*, sur sédiments alluviaux le long du Bandama et à *Calamus deerratus* sur les rives du fleuve.

- Fourrés à *Phoenix reclinata* sur sols sableux temporairement inondés.

c) Savanes pré-lagunaires

- Savanes sur sols drainés: formations à *Borassus aethiopium* (palmier rônier) renfermant des bosquets à *Phoenix reclinata*. le tapis herbacé est composé des grandes *Andropogoneae* caractéristiques des savanes guinéennes (*Andropogon* et *Hyparrhenia* spp.).

- Savanes marécageuses: formations inondables à *Echinochloa pyramidalis* avec des bosquets de ligneux sur les buttes exondées comprenant *Nauclea latifolia*, *Chrysobalanus icaco*, *Phoenix reclinata*. Les eaux dormantes sont envahies par *Nymphaea lotus*, *Nymphaea micrantha* et diverses Poaceae dont *Oryza barthii* et *Leersia hexandra*.

d) Marécages

- Marécages à *Cyclosorus striatus* et *C. oppositifolius*, avec *Cyrtosperma senegalense* et des Cyperaceae (*Fuirena umbellata*, *Rhynchospora corymbosa*).

- Marécages à *Raphia* (raphiales): avec *Raphia hookeri* et *R. palmipinus*, souvent associés à *Syzygium guineense* var. *littorale*.

- Marécages à *Pandanus candelabrum* formant des îlots circulaires très caractéristiques.

e) Mangroves

Elles sont caractérisées par les peuplements de palétuviers *Rhizophora racemosa* et *Avicennia africana* dans lesquels apparaissent *Dalbergia ecastaphyllum*, *Hibiscus tiliaceus*, *Drepanocarpus lunatus*, *Acrostichum aureum*.

B. Plantations

Elles représentent une occupation locale des sols dans certaines parties du nord du Parc national et concernent des cultures pérennes (café, cacao) et vivrières (manioc, igname, riz, taro).

15. Régime foncier, propriété: Régime étatique. Le Parc national d'Azagny appartient au domaine classé de l'Etat: il est sous contrôle du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA).

16. Mesures de conservation: Le Parc national d'Azagny, de par son statut, est soustrait à toute exploitation des ressources naturelles, sauf à des fins touristiques.

Un plan d'aménagement, mis en oeuvre en 1983, n'a pas conduit aux résultats escomptés et de fortes pressions anthropiques menacent actuellement le site.

17. Mesures de conservation proposées, mais qui ne sont pas encore mises en application: proposition d'un plan d'urgence de gestion du Parc national d'Azagny (sur 2 ans), dans le cadre de la préparation du Projet Cadre de Gestion des Aires Protégées -PCGAP- (1996-2000):

- Redynamiser la Cellule d'Aménagement du Parc national d'Azagny (CAPNA).

- Ecodéveloppement rural.

- Ecotourisme.

- Protection des ressources naturelles.

Ces nouvelles dispositions s'inscrivent dans le souhait de mettre en oeuvre une nouvelle Stratégie Nationale de Gestion des Parcs Nationaux par l'élaboration de Plans de gestion globaux précédés de Plans d'urgence spécifiques à chaque parc.

18. Utilisations actuelles du sol: Bien que la région demeure peu peuplée (40 habitants/km²), une forte croissance de la population a été enregistrée entre 1975 et 1988 (13,43 %). La population est localisée dans les villages et les campements situés en périphérie du Parc national.

A l'extérieur de l'aire protégée, l'économie agricole repose sur les produits d'exportation (cultures pérennes: café, cacao, hévéa, palmier à huile, cocotier) et sur les cultures vivrières. La pêche constitue une activité importante, tant en mer qu'en lagune.

A l'intérieur du Parc national, la pression anthropique se manifeste, dans la partie nord et la zone de protection, par les prélèvements de produits ligneux pour les usages domestiques et l'artisanat local.

Les savanes sont parcourues annuellement par les feux de brousse. Le braconnage, qui demeure le plus grand fléau, concerne l'ensemble du Parc.

19. Perturbations et menaces incluant les modifications d'utilisation de l'espace et les projets de développement importants:

a) Sur le site

- Quelques défrichements illicites ont, dans le passé, conduit à la formation de végétations secondaires.

- Le braconnage représente une menace importante pour la faune forestière et la faune caractéristique des zones lagunaires (Lamantin).

- Les feux de brousse occasionnent d'importants dégâts dans les formations naturelles, qui s'étendent au-delà des savanes lors des années à saison sèche bien marquée: destruction ou dégradation des forêts et des peuplements de *Pandanus*.

b) Aux alentours/dans le bassin versant

Les principales menaces concernent l'exploitation forestière, les activités agricoles et le braconnage.

20. Valeurs hydrologiques et biophysiques: Le Parc national d'Azagny doit son originalité à son régime hydrologique: zone humide en zone littorale, en grande partie constituée par de l'eau douce.

Les inondations du bassin, qui occupe le sud du Parc, dues à la collecte des eaux des affluents septentrionaux, ne gênent pas les déplacements de la faune: les profondeurs maximales enregistrées ne dépassent pas 3 m et les buffles et les éléphants évoluent très facilement dans ces étendues de marécages.

21. Valeurs culturelles et sociales: Du fait de la variété et de la richesse de ses différents écosystèmes, le Parc national d'Azagny représente un milieu naturel exceptionnel pour la Côte d'Ivoire et pour l'Afrique de l'Ouest:

- mosaïque de formations végétales originales.

- sanctuaire pour la faune forestière qui a trouvé refuge dans un environnement difficilement accessible à l'homme.

- véritable laboratoire pour la recherche scientifique.
- terrain propice à l'éducation environnementale.
- site exceptionnel pour le développement d'un écotourisme.

- intérêt culturel fourni par les zones périphériques du Parc et en particulier dans le sud: villages de pêcheurs traditionnels en mer et en lagune.

22. Faune (voir liste jointe en annexe I): la faune du Parc national comporte une grande variété d'espèces spécifiques du domaine forestier guinéen. Plusieurs espèces de grands mammifères sont menacées d'extinction, vulnérables ou rares dans cette aire protégée:

- Menacées d'extinction: Eléphant de forêt (n = 60), Lamantin, l'Hippopotame pygmée, endémique de l'Ouest africain, est encore représenté dans le Parc mais les effectifs sont très réduits.
- Vulnérables: Buffle nain (n = 300), Potamochère, Chimpanzé, Colobe noir et blanc d'Afrique occidentale, Cercopithèque Diane, Crocodile du Nil et Crocodile à front large.
- Rares: Antilope royale, Colobe de Van Beneden.

La présence de l'Hylochère est à confirmer.

La plupart des espèces ont une distribution limitée à la partie forestière septentrionale du Parc.

L'Eléphant de forêt, l'Hippopotame pygmée et le Lamantin constituent une richesse, non seulement pour la Parc national mais pour l'ensemble du bloc forestier guinéen dans lequel les habitats de ces espèces continuent à être exploités et dégradés et pour lesquelles le braconnage représente la menace la plus lourde.

L'avifaune est riche et caractérisée par une concentration importante de plusieurs espèces de hérons dans la zone marécageuse du Parc, entre avril et octobre, dont une grande partie d'oiseaux migrateurs ou de passage.

23. Flore: la variété des formations végétales donne toute sa valeur au milieu naturel de ce Parc.

- Beaucoup de formations végétales caractéristiques du secteur littoral ont disparu ou demeurent à l'état de reliques, après leur mise en exploitation. Elles subsistent dans le Parc mais sont menacées de dégradation si la surveillance n'est pas maintenue: il s'agit en particulier des forêts littorales et des raphiales.

- Les formations à *Pandanus candelabrum* au sein des marécages à *Cyclosorus striatus*, qui forment des îlots cratériformes atteignant une centaine de mètres de diamètre, sont uniques et caractéristiques de ce parc.

- Les mangroves, exploitées dans les zones non protégées du littoral, sont bien conservées dans le parc.

24. Recherche scientifique actuelle et assistance: depuis 1979, aucune recherche scientifique approfondie n'a été menée dans le Parc national d'Azagny, à l'exception:

- d'un dénombrement aérien des éléphants et des buffles réalisé en 1987.

- d'un suivi de la population de lamantins

Aucun financement n'a été attribué pour la recherche dans ce Parc depuis le prêt BIRD de IVC 1698, mis à disposition de 1983 à 1986.

25. Programme pédagogique de conservation: aucun programme pédagogique global de conservation n'a été défini. Seul un programme d'éducation et de sensibilisation des populations pour la conservation du Lamantin *Trichechus senegalensis* a été réalisé pendant plusieurs années.

26. Récréation et tourisme: Le suivi des aménagements réalisés en 1986 (structure d'accueil, passerelles, routes, canaux) n'a pas été assuré et il est actuellement difficile de visiter le Parc. De nouvelles mesures doivent être prises dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de gestion d'urgence puis du PCGAP, de façon à réouvrir le plus rapidement possible cette aire protégée au tourisme.

27. Autorité de gestion:

- Direction de la Protection de la Nature -
 - Sous-direction des Parcs Nationaux -
-

28. Juridiction:

- Autorité publique: Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA)
 - Autorité locale: CAPNA (Cellule d'Aménagement du Parc national d'Azagny).
-

29. Références bibliographiques:

- ROTH, H. H. (1979). Etat actuel des Parcs Nationaux de la Comoé et de Taï ainsi que de la Réserve d'Azagny et propositions visant à leur conservation et à leur développement aux fins de promotion du tourisme. Tommes I, II et IV. PN 73. 2085.6 FGU-Kronberg GmbH. AKE
- ASSI, L. (1984). Flore de la Côte d'Ivoire: Etude descriptive et biographie avec quelques notes ethnobotaniques. Thèse de Doctorat, Abidjan (Côte d'Ivoire).
- AKOI, K. (1992). Education et sensibilisation des populations pour la conservation du Lamantin ouest-africain (*Trichechus senegalensis*) en Côte d'Ivoire. Phase 1 : région côtière Jacqueville-Fresco. Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales/Wildlife Conservation International-Bronx, N.Y. 10460.
- COULIBALY, A (1992). Rapport annuel 1992. Cellule d'Aménagement du Parc national d'Azagny (CAPNA): MINAGRA, Abidjan (Côte d'Ivoire).
-

30. Raisons de l'inscription:

- 1(a); 1(c); 1(d)
- 2(a); 2(b); 2(d)
- 3(b)

31. Cartographie: voir carte ci jointe en annexe II.